

« VIVRE ENSEMBLE EN FRANCE »



Janvier 2018

UN EXERCICE CITOYEN, DEMOCRATIQUE & REPUBLICAIN

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Afin de vous situer notre groupe de travail, et vous faire comprendre, voire, nous l'espérons, partager son état d'esprit, permettez-nous quelques lignes.

Créé mi 2015, en parallèle d'un autre groupe traitant de l'éthique en politique (voir notre « A.B.C. » de l'élu, adopté à l'unanimité de notre AG de juin 2016 + l'insertion de la phrase « La Politique Autrement » dans le logo même de notre association), ce groupe « V.E.F. », Vivre Ensemble en France, rassemble des citoyens d'origines très diverses de la société civile, unis dans leur attachement profond aux valeurs républicaines.

Ces valeurs républicaines nous paraissant de plus en plus remises en cause, notre but premier fut de tenter d'en analyser et comprendre, objectivement, les raisons, avant d'en tirer des enseignements et préconisations.

Sans qu'un positionnement politique y trouve origine (nos membres sont majoritairement non-inscrits dans des partis), le thème de l'Islam s'est objectivement rapidement imposé comme présentant un frein à la cohésion nationale, et c'est dès lors naturellement sur lui que nos travaux se focalisèrent.

Nos rencontres et réunions multiples s'inscrivirent dans ce cadre, en rien limité par des consignes ou orientations à caractère politique émanant de telle personnalité ou tel parti. Qu'il nous soit à ce titre permis de sincèrement remercier ici nos Présidents pour l'indépendance d'action dont ils nous permirent de faire preuve ; l'envoi du présent « rapport » vers vous en étant une nouvelle illustration.

A dire vrai, les écrits qui suivent ne constituent pas un véritable « rapport », en ce sens qu'ils ne se destinaient pas à être transmis, mais simplement présentés, lors de réunions plénières, dont accès réservé à nos seuls membres.

Ces réunions se déroulèrent aux termes des deux semestres 2017, en présence de nos deux Présidents, et c'est notre Conseil d'Administration qui décida d'amalgamer les présentations ainsi réalisées, afin qu'elles vous soient transmises, avec l'espoir qu'il vous soit possible d'en prendre connaissance et de les relayer.

Le groupe de travail « V.E.F. », comme l'ensemble des composantes d'ADD par avance vous en remercient.

SOMMAIRE

Introduction

I – État d’esprit des 450 membres d’ADD

II – État des lieux de l’Islam en France

III – Les postures

IV – Préconisations et volontés d’ADD pour vivre ensemble en France

V – Échanges avec les associations musulmanes des Yvelines

VI – Analyse critique du rapport de l’institut Montaigne, « Un Islam français est possible »

Conclusion

INTRODUCTION

La philosophie de ce rapport repose sur le respect d'une éthique forte, laquelle seule rend possible l'hypothèse d'un « vivre ensemble en France ».

La loyauté, la sincérité, le parler vrai, ont été les éléments-moteurs des concepteurs de ce rapport.

Pour ces motifs, il est rapidement apparu que la problématique du vivre ensemble en France repose actuellement, pour partie, sur les difficultés nées du communautarisme musulman. Aussi, nous avons particulièrement traité ce thème.

Nous ne prétendons pas présenter une vérité incontestable. Il s'agit de notre « vérité ». Nous vous invitons à la comprendre, pour éventuellement la partager.

Bannissons les tabous, et réfléchissons ensemble.

Ce rapport est principalement constitué de nos réflexions réparties selon 5 thématiques. Elles constituent un ensemble s'apparentant à un socle de valeurs, lequel impose le respect de règles validées et admises par tous.

I – ÉTAT D'ESPRIT DES 450 MEMBRES D'ADD

Afin que les choses soient bien claires entre vous et nous, nous nous devons d'insister sur plusieurs points essentiels.

Un groupe de travail d'ADD, tel le « Vivre ensemble en France » (VEF), ne se substitue à aucune autre structure : groupe ou sous-groupe politique, conseil municipal, etc.

Au sein d'ADD, un groupe de travail est « simplement » un lieu d'échanges, de débat, de réflexion, au seul bénéfice d'ADD, c'est-à-dire de son président, de son président d'honneur, de son conseil d'administration, de l'ensemble de ses adhérents.

Le VEF n'a jamais été, n'est pas, et ne sera jamais un *tea party*, nom donné aux groupes politiques informels d'une certaine droite américaine disons étriquée.

Pourquoi ? Parce que le VEF est animé par les valeurs d'ADD, avenir, dialogue et démocratie, mais encore par les valeurs du gaullisme social, et puis bien sûr par les valeurs républicaines.

Décidément non. Le VEF n'a jamais été, n'est pas, et ne sera jamais un *tea party*.

Pourquoi ? Parce que le VEF est sacrément métissé.

Dans ses veines ou par le jeu des mariages, coulent du sang poitevin, breton, mais aussi antillais, iranien, irakien, marocain, turc, vietnamien, etc.

Le métissage est autre. Il relève également des convictions politiques, religieuses, philosophiques.

Finalement, notre point commun est bien de vouloir « vivre ensemble en France », au sein de la République française telle qu'elle est, en respectant ses valeurs : liberté, égalité, fraternité, et laïcité.

Depuis trois ans, le groupe de travail VEF se réunit toutes les 2 à 3 semaines. Depuis trois ans, nos réunions ont été rythmées par les attentats islamistes en France, et ailleurs dans le monde.

Lorsque nous avons évoqué ce fait, lors d'une réunion organisée par ADD et consacrée à la « politique autrement », le 30 juin 2016 à la salle Patenôte, un très bon et long article paru dans les *Nouvelles de Rambouillet* insistait sur le « constat sombre sur la situation en France » que nous avons rapporté.

Oui, il était sombre. Il était même noir.

De même, l'un de nos membres nous avait chuchoté : « Attention, pas de démagogie... ». Nous avons parfaitement entendu ce conseil, cette salutaire mise en garde. Nous ne souhaitons pas être démagogiques, mais lucides. Nous souhaitons exprimer des angoisses réelles, personnelles et collectives.

C'est toujours dans un état d'esprit constructif, malgré l'actualité souvent dramatique, que le VEF organisa des rencontres avec des représentants du culte musulman.

Rencontres de plusieurs heures qui donnèrent lieu à des prises de notes, des enregistrements, des rédactions de synthèses présentées au CA, transmises au président d'ADD et au président d'honneur.

Bien sûr, le vivre ensemble en France ne concerne pas uniquement le cas des citoyens de confession musulmane.

Nous n'avons aucune volonté de les ostraciser.

Mais il est évident que ce thème peut les concerner tout particulièrement dans la mesure où un certain nombre de ces citoyens sont tiraillés entre les principes de leur foi tels qu'ils les assimilent, et les règles du jeu de la République française.

Ne cédon's à la démagogie certes, mais pour autant ne soyons pas aveugles. Ne soyons pas lâches.

N'ayons pas peur de nos propres réactions, pourvu que nous soyons animés du désir réel de vivre ensemble en France.

Au final, les échanges ci-après détiennent une vertu essentielle : celle de faire réfléchir chacun des acteurs du dialogue.

Et nous nous interrogeons. N'est-il pas possible de développer cette méthode au niveau national ?

N'est-il pas possible d'encourager la prise de position de la majorité silencieuse – et modérée – des citoyens de confession musulmane ou de culture musulmane, sur les points qui nous paraissent définir le vivre ensemble en France ?

Nous avons tous à gagner à l'organisation d'un tel débat national.

Sans cela, les extrêmes continueront de se nourrir des fantasmes, mais aussi des incertitudes et des angoisses fondées.

Agissons collectivement, citoyens élus ou non, musulmans ou non...

Cessons d'avoir peur...

II – ETAT DES LIEUX DE L'ISLAM EN FRANCE

1 - Présentation de l'islam

L'Islam est une religion monothéiste (qui n'a qu'un seul Dieu). Elle date du VII^e siècle, révélée au prophète Mahomet qui l'a transmise à ses disciples en Arabie saoudite.

Le Coran (la loi de Dieu) immuable et les hadîths (des traditions relatives aux actes et aux paroles de Mahomet et de ses compagnons) font parties de la loi islamique, la charia.

La religion musulmane (sunnite) n'a pas de clergé constitué et hiérarchisé. Chaque fidèle est, en puissance, un ministre du culte.

L'imam est par définition choisi par sa communauté de fidèles et ne peut rester à sa tête que si celle-ci ne s'y oppose pas.

Tout musulman doit respecter les cinq piliers de la religion :

- la profession de foi ;
- les 5 prières journalières « après les ablutions » ;
- le jeûne du Ramadan ;
- l'aumône aux nécessiteux ;
- le pèlerinage à la Mecque (au moins une fois dans sa vie).

Tout est codifié par un ensemble de principes qui touchent la vie sociale des individus.

Au décès du prophète, il s'est créé une séparation religieuse qui a abouti à l'émergence de deux familles religieuses : les sunnites et les chiites. Chacune des familles étant divisée en écoles différentes.

2 - Quel est le nombre de musulmans dans le monde et en France ?

Avant de répondre à cette question, deux remarques.

La première : les musulmans sont à 85 % sunnites, et chiites à 13-14 %.

La seconde : ne jamais oublier les pays d'origine. La politique d'Etat ayant une place majeure dans cet univers religieux.

Alors, quels sont ces chiffres ? Dans le monde, en 2010, les musulmans étaient 1,6 milliard. En 2050, ils seront 2,9 milliards. Les ¾ vivant en Asie, en 2010.

En France, il n'existe pas de statistiques officielles, nous avons donc travaillé, comme l'a fait le Sénat dans son rapport n°757 de juillet 2016, avec les données de l'institut de recherches américain Pew.

En 2010, les musulmans représentaient 7,5 % de la population, soit 4,7 millions.

En 2050, ils seront 10-11% de la population, soit 7,5 millions.

Afin d'établir ces chiffres, nous avons travaillé avec le rapport Pew d'avril 2015, or il se trouve que depuis le 30 novembre 2017, un nouveau rapport de Pew nous indique que la population musulmane en France est passée de 4,7 à 5,7 millions en 2016. La projection en 2050 passe ainsi de 7,5 à 12,6 millions.

III – LES POSTURES

Comment agir sur les 3 niveaux ci-après, dont les positions sur le sujet restent souvent des postures :

1 - Au niveau des **médias** :

- a) La définition, volontairement très large, par une majorité gauchisante de journalistes et autres sociologues, d'une prétendue islamophobie généralisée, fait peser sur chaque citoyen (simplement objectif) la crainte d'être pris pour un raciste déshumanisé et mal pensant.
- b) Cela fait peser sur les médias et intellectuels proclamés une responsabilité dans l'existence d'un « cloisonnement », à l'intérieur duquel les Français, dits de souche, sont enfermés, et n'osent pas même sortir.
- c) La démultiplication organisée des infractions à la laïcité (trop rarement dénoncée par ces médias) avance de façon criarde, dans ce conditionnement d'expression de la pensée, et ce, au parfait préjudice de nos lois et cultures... Ce contre quoi nos « plumes publiques » ne sont pas toujours disposées à lutter.

2 - Au niveau des **politiques** :

- a) Positions des partis (tous confondus) qui, malgré des déclarations solennelles « rien ne sera désormais plus comme avant », adoptent un positionnement particulièrement feutré face à un sujet au caractère potentiellement explosif.
- b) Les élections ne permettent pas au sujet d'être réellement abordé sur le fond. Les intentions de notre Président de la République actuel demeurant, à notre connaissance, en la matière, un réel mystère pour tout autre que lui-même.
- c) Certains de ces partis nous sont proches. Il ne s'agit pas pour nous de personnaliser les critiques d'autant plus que les responsabilités des uns et des autres furent alternatives donc généralisées.

d) Reste que l'absence (officielle) de vision, de courage, le confort de la dérive insidieuse dont la brûlure est lente, l'absence de « parler vrai », conduisent la France là où elle est aujourd'hui.

e) A l'image de la dette maîtrisée par aucun, ils ne surent ou ne voulurent, depuis plus de 20 ans maintenant, traiter le problème de l'islamisme politique... Laissant en plus le soin à certaines nations étrangères, prétendument amies, de financer sans réellement réagir son installation sur notre sol national. La modification récente du paysage politique ne peut servir de prétexte à l'interdiction au vent de tourner.

Encore faut-il que celui-ci désormais se lève.

3 - Au niveau des **citoyens** :

a) Volonté :

- Volonté et force affirmées des citoyens de faire lever ce vent.
- Veulent-ils, peuvent-ils renverser la clôture de la pensée des autres pour imposer la leur ?
- Veulent-ils, peuvent-ils, ces citoyens, exercer sur leurs élus, quels qu'ils soient, la pression (l'influence) nécessaire aux actions légitimes que ceux-ci devront avec eux conduire ?

b) Exigence :

- Il est à espérer que sans brutalités, sans heurts, sans violence, mais aussi maintenant sans plus de délai, lesquels ne pourraient que conduire à l'opposé de ces sains objectifs...
- ... Car les Citoyens, eux, ne se trompent pas. Ils « jouent aussi leur avenir », et essentiellement ceux de leurs enfants.
- Ils se savent d'ores et déjà atteints par une limite qu'ils ne sauraient désormais dépasser.

c) Action :

- Désormais décidés à faire lever le vent, sans tempête, sans amalgame, sans discrimination, avec sincérité, avec conviction, avec détermination, dans l'unité de la Nation.
- Par le biais d'actions, non plus limitées aux seules déclarations d'intentions.
- Car le temps est venu pour eux de **relever la tête et de ne plus subir.**

**IV – PRÉCONISATIONS ET VOLONTÉS D’ADD
POUR VIVRE ENSEMBLE EN FRANCE
SELON 5 THÉMATIQUES ***

thématique n° 1

UNE LANGUE NATIONALE : LE FRANÇAIS

Ce qu’ADD veut :

1 – « La langue de la République est le français », article 2 de la Constitution de la V^e République (1992). Conformément à la convention du 27 janvier 1794, et dans l’esprit de l’ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539.

2 – Donner au plus grand nombre, quelles que soient ses origines sociales et ethniques, un atout pour affronter la vie : la maîtrise de la langue française.

3 – L’enseignement du français doit être une priorité absolue de l’Education Nationale.

4 – Chaque enfant quittant l’école primaire doit savoir véritablement lire et écrire le français.

5 – Les méthodes d’enseignement de la langue française ne faisant pas leurs preuves doivent être supprimées. Au contraire, celles qui ont fait leurs preuves doivent être pérennisées.

6 – « L’enseignement des langues et cultures d’origine » (Elco) doit désormais se faire hors du cadre scolaire, et sous le contrôle strict de l’Etat.

7 – Tout document administratif et toute signalétique dans l’espace public doivent être rédigés uniquement en français.

8 – L’obtention de la nationalité française doit être soumise à la maîtrise orale et écrite de la langue française, celle-ci étant sanctionnée par un examen. De fait, ce principe interdit les régularisations massives.

(*) à ce propos, lire le chapitre V, *Echanges avec les associations musulmanes des Yvelines*.

9 – L’obtention d’un permis de séjour doit être soumise à la maîtrise orale et écrite de la langue française, celle-ci étant sanctionnée par un examen. De plus, l’obtention doit s’accompagner d’une autonomie pécuniaire (sous forme de caution financière ou de contrat de travail) permettant la prise en charge familiale. Une exception peut être faite pour un étranger en mission professionnelle pour une durée limitée, renouvelable sous contrôle de l’Etat.

10 – L’obtention de l’examen pré-cité devient une des conditions obligatoires de l’obtention de droits sociaux.

11 – Tout prêche doit être fait en français. La langue originelle étant éventuellement réservée à la lecture des textes sacrés.

thématique n° 2

UNE HISTOIRE NATIONALE, UNE CULTURE COMMUNE

Ce qu’ADD veut :

1 – Ne plus privilégier ce qui distingue, ce qui divise, au détriment de ce qui peut unir.

2 – La connaissance apaisée de l’histoire de France et celle de la culture commune contribuent à la construction et à l’épanouissement de l’enfant. Elles favorisent sa réflexion, son analyse, le propulsant à l’état de citoyen libre. Refuser de lui donner cette connaissance c’est refuser de lui accorder une part de liberté.

3 – Il est fondamental que chaque enfant apprenne l’histoire de France afin de mieux appréhender l’histoire du monde.

4 – L’enseignement de l’histoire de France doit être réalisé de façon factuelle, sans occulter quelque épisode que ce soit.

5 – Le traitement des faits historiques par le programme, par le support pédagogique et par l’enseignant, ne doit être ni orienté, ni jugé.

6 – Cessons l’enseignement d’aujourd’hui aux relents de repentance et de victimisation. N’accablons ni les uns ni les autres du poids de l’histoire. L’histoire de France ne se résume pas qu’à des faits historiques tragiques, elle est aussi et surtout féconde.

7 – La connaissance de l’histoire de France et de la culture commune permet à l’enfant de mieux intégrer son environnement culturel, littéraire, architectural, philosophique, politique, religieux, etc.

8 – En intégrant l’histoire de France et la culture commune, l’enfant augmente ses chances de se les approprier. Ainsi il peut les revendiquer, les promouvoir, les défendre et participer à leur enrichissement.

10 – La connaissance de l’histoire de France et de la culture commune, insufflée dès le plus jeune âge, est un des objectifs d’égalité des chances et d’excellence, dans tous les milieux sociaux-culturels.

thématique n° 3

**UN ESPRIT : L’HUMANISME,
UN IDEAL : LA DEMOCRATIE,
UN REGIME : LA REPUBLIQUE LAÏQUE**

Ce qu'ADD veut :

1 – Enseigner à chaque élève et à chaque étranger demandant la naturalisation française, rappeler à chaque citoyen aussi souvent que possible les notions d'humanisme, de démocratie, de république et de laïcité.

2 – Toute remise en cause de la démocratie, de la république et de la laïcité doit être clairement dénoncée, réellement punie comme cela est prévu par la loi, avec application réelle des peines.

3 – L'esprit démocratique doit être développé dans la gestion des affaires publiques, au niveau national et européen.

4 – Interdire, et punir comme cela est prévu par la loi, toute distinction de race, de sexe et de religion concernant :

- la prise en charge médicale ;
- l'accès aux lieux de loisirs (piscines, gymnases...)
- l'élaboration de menus spécifiques servis dans les établissements publics et administratifs (cantines scolaires, des prisons, des hôpitaux...)
- l'accès aux emplois publics comme privés.

5 – Strictement appliquer l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires dans tous les lieux publics (théâtres, cinémas...) et les lieux affectés à un service public (administrations, universités, gares, musées, hôpitaux, bâtiments des collectivités territoriales...), comme cela est défini par la loi, excepté pour les représentants et représentantes des cultes.

6 – Les représentants des cultes ne doivent pas faire des prêches en contradiction avec les lois de la République. Tout manquement à cette règle doit être sanctionné comme la loi le prévoit.

thématique n° 4

LES SYMBOLES PARTAGES DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

- une langue : le français (cf. thématique n°1)
- une devise nationale : « Liberté, Egalité, Fraternité »
- un drapeau national : le drapeau tricolore
- un hymne national : *La Marseillaise*

- une constitution : celle de la V^e République

Ce qu'ADD veut :

1 – Enseigner à chaque élève et à chaque étranger demandant la naturalisation française la devise nationale, insistant sur la signification de celle-ci.

2 – Favoriser chez chaque citoyen, chaque élève, chaque étranger demandant la naturalisation française, le respect du drapeau tricolore en tant que symbole des valeurs de la République française.

3 – Multiplier les références positives et constructives autour du drapeau national lors de toutes manifestations publiques, dans un cadre scolaire, sportif, associatif, etc.

4 – Offrir un drapeau national, un fascicule reprenant les paroles de *La Marseillaise* ainsi que les articles phares de la Constitution de la V^e République et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, à chaque individu s'inscrivant sur les listes électorales, à chaque jeune faisant son service national, à chaque étranger obtenant la naturalisation.

5 – Enseigner ou rappeler à chaque citoyen, à chaque élève, à chaque étranger demandant la naturalisation française, que la République française suppose notamment le respect de chaque citoyen, assure l'égalité entre l'homme et la femme, garantit la laïcité.

6 – Enseigner ou rappeler à chaque citoyen, à chaque élève, à chaque étranger demandant la naturalisation française, que la République française autorise le seul port de signes religieux discrets.

7 – Toute atteinte aux symboles de la République (devise, drapeau, hymne) doit être systématiquement et réellement punie par la loi.

L'ECOLE (complément aux autres thématiques)

ET LE CIVISME

Ce qu'ADD veut :

1 – Remplacer le ministère de l'Education nationale par le « ministère de l'Enseignement et de la transmission des savoirs ». L'éducation étant du seul ressort des parents, non des enseignants, ni de l'Etat.

2 – Renforcer le contrôle administratif de l'ensemble des écoles hors contrat, des associations consacrées à l'enseignement linguistique et culturel, afin de prévenir les dérives sectaires.

3 – Encourager les efforts scolaires des élèves, valoriser l'excellence comme le fit la III^e République, comme le font les écoles et universités américaines. Pour cela réactualiser les prix et les récompenses lors de cérémonies officielles.

4 – Réhabiliter un véritable et objectif enseignement civique à l'école, l'expurger de toute considération idéologique, le traiter pleinement comme une matière à part entière.

5 – Réhabiliter le port de l'uniforme dans l'école afin d'atténuer les différences sociales, les revendications communautaristes éventuelles, les effets de mode vestimentaires trop spectaculaires.

6 – Instaurer un service civique obligatoire universel et mixte. L'employer comme un moyen d'apprentissage des symboles et des règles de la République, un outil de brassage social, lesquels contribuent à l'unité nationale.

7 – Valoriser les commémorations officielles en résonance avec l'unité nationale. Y associer en priorité les jeunes.

8 – Pour toute personne demandant la naturalisation française, au sein des services de déclaration de naissance, sur les sites administratifs concernés, proposer une liste de prénoms « français », afin de favoriser l'intégration, et de lutter contre la discrimination lors de la recherche d'emploi.

9 – Le décompte des votes blancs et celui des bulletins nuls doit être opéré officiellement afin de mesurer le niveau d'indécision ou de mécontentement des électeurs, comptabilisé comme tout suffrage exprimé et rendu public. Ce qui peut limiter un vote protestataire voire radical, seul moyen actuel d'expression du mécontentement électoral.

V – ECHANGES AVEC LES ASSOCIATIONS MUSULMANES DES YVELINES

Toujours sous le contrôle du président et du conseil d'administration d'ADD que nous remercions pour la confiance accordée et renouvelée, nous avons contacté quatre structures musulmanes de la région et une autorité religieuse musulmane, monsieur le recteur de la grande mosquée de Mantes-la-Jolie.

Une structure sur les quatre n'a pas souhaité nous répondre. Deux structures ont souhaité garder l'anonymat (associations A et B).

Les échanges avec les interlocuteurs furent toujours cordiaux, francs, et constructifs. Notamment avec le Cimy, le Conseil des institutions musulmanes des Yvelines soutenu par le Préfet. Ses réponses retranscrites ont été rédigées par ses soins après notre rencontre.

Pour chacune des 5 thématiques, nous avons sélectionné une série de vœux du VEF qui nous semblaient les plus appropriés.

Mot d'accueil (à destination des représentants des associations rencontrées) :

Messieurs,

Avant tout, nous vous remercions vivement d'avoir accepté ce moment d'échange.

Le groupe de travail « Vivre ensemble en France », issu de l'association ADD, est à l'initiative de cette réunion entre citoyens.

A ce stade, et jusqu'à éventuelle indication contraire, le débat ne saurait engager de façon quelconque le président d'ADD, M. Marc ROBERT, ni son président d'honneur, M. Gérard LARCHER.

Depuis un an et demi, notre groupe de travail définit un support de réflexion sur le « vivre ensemble en France ».

Pour cela, nous échangeons, comme ce soir.

Le principe du vivre ensemble en France est remis en cause par divers phénomènes :

- l'individualisme ;

- le matérialisme, la société de surconsommation ;
- l'extrémisme politique ;
- le radicalisme religieux ;
- le communautarisme culturel et religieux ;
- le racisme.

Avons-nous la même définition du « vivre ensemble en France » ?

Si oui, voulons-nous l'imposer ? Et comment ?

Nous allons maintenant vous soumettre une liste de points, et nous allons en discuter ensemble, librement.

COMPTE-RENDU DES ECHANGES ET COMPARAISON

thématique n° 1

Une langue nationale : le français

Ce qu'ADD veut :

La langue de la République est le français », article 2 de la Constitution de la V^e République (1992). Conformément à la convention du 27 janvier 1794, et dans l'esprit de l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539.

Réponse du Cimy :

« Absolument ! Nul ne peut contester cela et sûrement pas les Français de confession musulmane. D'ailleurs, les pays francophones d'Afrique du Nord et de l'Ouest participent activement au rayonnement de la langue française dans le monde. Aujourd'hui, c'est l'anglais, langue de la mondialisation, qui met en danger notre langue nationale. L'acculturation est un fait incontestable. L'institution scolaire elle-même n'est pas épargnée à travers l'introduction de l'anglais à l'école primaire, dès le cours préparatoire. »

Réponse de l'association A :

« Oui. »

Réponse de l'association B :

« Oui. Le prêche de la grande mosquée est en français. Oui le français est un élément fondamental de notre patrimoine commun. Le français est constitutif, culturel, fondamental. »

Ce qu'ADD veut :

Chaque enfant quittant l'école primaire doit savoir véritablement lire et écrire le français.

Réponse du Cimy :

« Absolument. C'est le moins que l'on puisse attendre de toute instruction. »

Réponse de l'association A :

« Oui. »

Réponse de l'association B :

« La génération actuelle est entre deux cultures. Elle n'a pas acquis la culture d'ici et a perdu celle de ses parents, elle connaît comme un vide. La langue et les racines sont importantes. »

Ce qu'ADD veut :

L'enseignement des langues et cultures d'origine » (Elco) doit désormais se faire hors du cadre scolaire, et sous le strict contrôle de l'Etat.

Réponse du Cimy :

« Le fait que cet enseignement se fasse dans le cadre scolaire peut permettre un certain contrôle de l'Etat. D'aucuns proposent même qu'un enseignement optionnel de la langue arabe soit assuré par l'Education nationale, réduisant ainsi l'attractivité des cours d'arabe prodigués dans les mosquées et les associations "culturelles".

En tout état de cause, votre proposition peut paraître contradictoire, un désengagement de l'Education nationale étant difficilement conciliable avec un strict contrôle de l'Etat.

Pour notre part, nous considérons qu'il faut, purement et simplement, supprimer les Elco car ceux auxquels ces dispositifs sont destinés ne constituent pas une diaspora censée maintenir un lien avec tel ou tel Etat étranger mais sont des citoyens français, parfois depuis plusieurs générations. Or, il se trouve que les Elco seront remplacés, au plus tard, à la rentrée 2018, par les Eile (Enseignements internationaux de langues étrangères). Ce dernier dispositif sera davantage contrôlé par l'Etat, semble-t-il, notamment la compétence des enseignants et le contenu de l'enseignement.

Précisons un point important à propos de la langue arabe. Celle-ci ne doit pas être appréhendée comme une langue vernaculaire ou une "langue d'origine". C'est une langue liturgique et, à ce titre, elle ne peut être dissociée d'un enseignement religieux. Aussi, cela pose la question plus générale d'un Islam français, totalement en phase avec son contexte politique, philosophique, culturel et social. »

Réponse de l'association A :

« Non. L'enseignement de l'arabe doit se faire hors du cadre scolaire. L'enseignement des faits religieux sous contrôle par l'Etat peut poser un problème. Nous tenons à l'école coranique. »

Réponse de l'association B :

« Oui, mais il existe une incohérence. En France, la langue arabe est une langue liturgique. La majorité des musulmans sont maghrébins, aussi la maîtrise de la langue arabe est un plus. L'apprentissage de l'arabe doit s'effectuer dans un cadre scolaire, il faut qu'il se fasse dans un cadre laïc. Et les enseignants ne doivent pas venir de l'étranger. »

Ce qu'ADD veut :

L'obtention de la nationalité française doit être soumise à la maîtrise orale et écrite de la langue française, celle-ci étant sanctionnée par un examen. De fait, ce principe interdit les régularisations massives.

Réponse du Cimy :

« L'appartenance à une nation est une question de fond qui ne se résume pas à l'obtention de la nationalité française, laquelle n'est pas réductible à la maîtrise de la langue française.

Par ailleurs, le choix d'interdire les régularisations massives ne peut relever que d'une orientation politique assumée et non d'un quelconque critère "technique". »

Réponse de l'association A :

« Oui »

Réponse de l'association B :

« Oui. Encore que l'amour du pays soit plus important. La première génération adore la France. Nous sommes pour éviter les régularisations massives. L'apprentissage de la langue permet l'intégration. »

Ce qu'ADD veut :

L'obtention de la nationalité française doit être soumise à la maîtrise orale et écrite de la langue française, celle-ci étant sanctionnée par un examen. De plus, l'obtention doit s'accompagner d'une autonomie pécuniaire (sous forme de caution financière ou de contrat de travail) permettant la prise en charge familiale.

Réponse du Cimy :

« Même réponse que précédemment. »

Ce qu'ADD veut :

Tout prêche doit être fait en français.

La langue originelle étant éventuellement réservée à la lecture des textes sacrés.

Réponse du Cimy :

« Absolument ! Tout discours se doit d'être en français. Une langue n'est pas simplement un moyen de communication ; c'est le vecteur d'une histoire, de valeurs, d'un certain rapport au monde. Ainsi, l'utilisation exclusive de la langue française accélérerait l'enracinement d'un islam français dans l'esprit des Français de confession musulmane. »

Réponse de l'association A :

« Non. Je suis contre des prêches 100 % arabe ou 100 % français. Je suis pour des prêches franco-arabes, au nom de la compréhension par les fidèles âgés, et parce que l'arabe seul permet la compréhension de toutes les subtilités des textes anciens. »

Réponse de l'association B :

« J'en suis convaincu à 200 %. Le contenu ne peut être valable que si il est en français. Le contenu doit être républicain. L'arabe n'est pas une langue sacrée. ».

thématique 2

Une histoire nationale, une culture commune

Ce qu'ADD veut :

La connaissance apaisée de l'histoire de France et celle de la culture commune contribuent à la construction et à l'épanouissement de l'enfant. Elles favorisent sa réflexion, son analyse, le propulsant à l'état de citoyen libre. Refuser de lui donner cette connaissance c'est refuser de lui accorder une part de liberté.

Réponse du Cimy :

« L'histoire n'est pas une matière inerte, neutre. Elle est toujours lue à travers une idéologie, un prisme particulier. Aussi, il n'y a pas Une Histoire, sacrée, à laquelle nous devrions exprimer, tous, une allégeance éternelle.

Ceci dit, il est incontestable qu'une connaissance de notre histoire commune, à travers une approche apaisée, la plus objective possible, sans anachronisme est un impératif. De manière générale, le savoir et la connaissance conditionnent notre libération – et a fortiori les enfants – des prisons mentales et des carcans déterministes dans lesquels nous enferme une certaine indigence intellectuelle. »

Réponse de l'association A :

« Oui. »

Réponse de l'association B :

« Quelle histoire ! C'est quoi être patriote? C'est quoi être Français ? Voilà un vrai débat La France doit se réconcilier avec elle-même. La question de la religion est axiale. La France ne redeviendra la France que si elle est un peu plus catholique. Je suis relativiste en terme religieux. Je suis français, musulman et yvelinois. Je suis catholicophile. La présence des musulmans est un accident. Il faut faire corps avec son pays. ».

Ce qu'ADD veut :

Cessons l'enseignement d'aujourd'hui aux relents de repentance et de victimisation. N'accablons ni les uns ni les autres du poids de l'histoire. L'histoire de France ne se résume pas qu'à des faits historiques tragiques, elle est aussi et surtout féconde.

Réponse du Cimy :

« Absolument ! Toutefois, l'approche réconciliatrice serait de reconnaître, les uns et les autres, les pages sombres de notre histoire. Les faits sont têtus et les stigmates vivaces, notamment ceux liés à la guerre d'Algérie. La France a colonisé l'Algérie pour des motifs politiques et économiques et aucunement pour "partager sa culture" dicit François Fillon ni parce que "les races supérieures ont un devoir de civiliser les races inférieures" dicit Jules Ferry. Reconnaître cela ne remet aucunement en cause la place et la grandeur de la France. De la même manière, condamner l'hégémonisme de l'Empire ottoman, n'est pas blâmer la grande nation qu'est la Turquie.

Le rapport biaisé à l'histoire, vécue comme refoulée, explique, dans une certaine mesure, le malaise identitaire de certains jeunes français d'origine maghrébine. C'est un écueil sérieux pour une insertion harmonieuse dans le corps social. Il faut tenir compte de cela. »

Réponse de l'association A :

« Oui. »

Réponse de l'association B :

« Oui. Je signe sans hésiter. D'accord. Notre histoire – celle du Maroc – n'est pas très belle aussi. Nous, les Marocains, nous avons eu la chance d'avoir Lyautey. ».

Ce qu'ADD veut :

La connaissance de l'histoire de France et de la culture commune permet à l'enfant de mieux intégrer son environnement culturel, littéraire, architectural, philosophique, politique, religieux, etc.

Réponse du Cimy :

« Absolument ! Toutefois, l'enfant n'est pas une page blanche. Il a une culture familiale, une histoire, une trajectoire avec lesquelles il faut compter. Là réside toute la difficulté : comment

intégrer pleinement la communauté nationale sans amputer cet enfant de dimensions – culturelles, spirituelles... – qui l'ont, en grande partie, construit. »

Réponse de l'association A :

« Oui. »

Réponse de l'association B :

« Oui. C'est évident. »

thématique n° 3

Un esprit : l'humanisme

Un idéal : la démocratie

Un régime : la république laïque

Ce qu'ADD veut :

Il faut enseigner à chaque élève et à chaque étranger demandant la naturalisation française, et rappeler à chaque citoyen, aussi souvent que possible, les notions d'humanisme, de démocratie, de république et de laïcité.

Réponse du Cimy :

« Absolument ! Il faut en effet une instruction théorique et pratique pour tous, la plus dense possible. Nul ne peut être un citoyen accompli sans compréhension de ces principes. Ces derniers peuvent paraître naturels, simples de prime abord. En réalité, ces notions ont été forgées en Occident, et sont plutôt récentes, abstraites, parfois absconses. »

Réponse de l'association A :

« Non. Ne partage pas la notion de laïcité. Je regrette une poussée de la laïcité. Je refuse qu'au nom de la laïcité, on s'immisce dans le quotidien religieux. Je veux que chacun soit libre d'exercer son culte, dans des conditions dignes. »

Réponse de l'association B :

« Oui. »

Ce qu'ADD veut :

Toute remise en cause de la démocratie, de la république et de la laïcité doit être clairement dénoncée, réellement punie comme cela est prévu par la loi avec application réelle des peines.

Réponse du Cimy :

« Qu'entend-on par "remise en cause" ? S'il s'agit d'un débat d'idées, sans recours à la violence, alors nul grief à cela. A titre d'exemple, un monarchiste pourra militer pour le retour du Roi Très Chrétien de France et, par conséquent, pour l'abrogation de la République, de la démocratie et de la laïcité. Pourrions-nous le lui reprocher ?

En revanche, tout discours haineux, toute action violente sont inacceptables. »

Réponse de l'association A :

« Oui. »

Réponse de l'association B :

« Oui. Quand on a un problème avec la démocratie, la République et la laïcité, on quitte le pays. Il faut remettre de la laïcité dans la cité. Ceci dit les musulmans ont été mis ensemble dans des quartiers, la République ne remplit pas ses devoirs.

Notre combat est le suivant : un Islam français est possible dans notre République, laquelle détient sa propre histoire, sa propre géographie.

Ceci dit, nous prenons une part de notre responsabilité. Parmi les maux communs, disons que les gens sont inconscients, nous sommes des moutons de Panurge. Nous nous interrogeons, et cela nous empêche de dormir la nuit : où va ce pays ?

Aujourd'hui dans le discours musulman, il y a de la violence, il y a une volonté d'hégémonie. Oui, c'est une réalité. Il y a la question sociale, etc., mais il y a aussi une responsabilité de l'Islam. En tout cas, cet Islam du XXI^e siècle, un Islam en crise. Voyez le monde musulman, quasiment tous les pays musulmans sont des dictatures, avec un délitement économique et social. Donc finalement on a les musulmans qui sont à l'image du monde musulman. C'est une réalité.

Aujourd'hui, dans les sources scripturaires, on peut prendre un certain nombre de choses pour faire un attentat. C'est une réalité. A propos du salafisme ou de l'extrémisme, nous faisons très attention. En faisant en sorte qu'un certain nombre d'idées ne s'enracinent pas en France.

On rencontre certains imams, on leur dit vous avez une vision des choses, elle est la vôtre, elle est, entre guillemets, respectable. Sauf que cela ne fonctionne pas en France. Vous êtes contre la démocratie, la laïcité. Très bien, la Terre est grande... En France, il y a un certain nombre de choses qu'il faut respecter. »

Ce qu'ADD veut :

Il faut interdire et punir comme cela est prévu par la loi toute distinction de race, de sexe et de religion concernant :

- la prise en charge médicale ;
- l'accès aux lieux de loisirs (piscines, gymnases...)
- l'élaboration de menus spécifiques servis dans les établissements publics et administratifs (cantines scolaires, des prisons, des hôpitaux...)
- l'accès aux emplois publics comme privés.

Réponse du Cimy :

« Absolument ! Ce refus de toute discrimination est le fruit du triptyque de cette 3^e thématique et c'est heureux. »

Réponse de l'association A :

« Oui. Dans le cas de la prise en charge médicale, il faut garder raison en cas d'urgence. »

Réponse de l'association B :

« Oui. »

Question d'ADD :

Concernant la non-élaboration de menus spécifiques servis dans les établissements publics et administratifs.

Réponse du Cimy :

« Dans un régime laïc et une société sécularisée, une expression normative religieuse peut faire l'objet d'un certain rejet. Ceci est particulièrement vrai en France. Aussi, toute revendication de repas à dimension religieuse est malvenue. »

Réponse de l'association A :

« Oui. Pas de menus spécifiques, nous réclamons juste des menus végétariens. »

Réponse de l'association B :

« Il faut vraiment être gonflé pour demander des menus halal, parce que ce genre de chose n'a vraiment aucun sens. Autant quand un enfant ne mange pas de viande, je ne vois pas pourquoi on devrait le forcer à en manger, autant pourquoi devrions-nous créer des conditions pour qu'il n'y ait conflit ?

Il n'y a aucune raison à ce que la religion rentre au sein de l'école, parce que si chaque communauté doit dicter ses menus, ses horaires, et ainsi de suite, on ne s'en sortira pas.

Gare à l'excès inverse, lequel consiste à dire qu'il faut absolument que l'enfant mange de la viande, parce que s'il ne mange pas de la viande à midi, cela va mettre en péril son équilibre alimentaire. Si on a un problème d'alimentation, chez les maghrébins, c'est que dans les familles on consomme trop de viande justement ! Je pense même que c'est un constat général pour toute la société.

La viande de porc est interdite de manière claire dans le Coran. La religion musulmane s'inscrivant dans la tradition abrahamique, laquelle l'interdit chez les juifs, elle connaît le même interdit.

Chez ceux qui se battent pour le halal, soit c'est pensé, soit c'est non pensé, mais il y a une dimension identitaire. Alors qu'on ne devrait pas en faire toute une histoire. Moi demain si je suis invité et qu'il y a de la viande, tant que ce n'est pas du porc, je mange. Je n'ai pas de souci particulier avec cela. »

Question d'ADD :

Concernant le menu végétarien comme résolution du problème du halal.

Réponse du Cimy :

« La notion d'halal est beaucoup plus subtile que ce qui se donne à voir à travers le fatras médiatique. C'est une éthique plus qu'une norme. Ce n'est pas le lieu, ici, d'un exposé explicitant cette notion. Il est vrai qu'une partie des musulmans eux-mêmes n'ont qu'une approche normative du halal.

Revenons à votre question. Mille fois oui ! Sans être taquins, nous dirions même qu'un menu végétarien est plus halal qu'un menu carné, eu égard aux problèmes de santé induits par la consommation excessive de viandes, constatée dans nos sociétés. »

Question non posée à l'association A.

Réponse de l'association B :

« Bien sûr. Ne faisons pas de la question une revendication religieuse. »

Question d'ADD :

Concernant l'accès sans sélection aux lieux de loisirs.

Réponse du Cimy :

« La société est régie par des règles de droit. Certaines sont écrites : il s'agit de la loi. D'autres ne le sont pas : ce sont les us et coutumes.

Respecter ces règles de droit est un impératif moral et une marque de savoir-vivre. Celles et ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent satisfaire à ces règles doivent s'abstenir de se rendre dans lesdits lieux. »

Réponse de l'association A :

« Nous sommes pour des horaires séparés mais dans les seules structures privées. »

Réponse de l'association B :

« Il y a un élément particulier. La question de la pudeur chez les musulmans est quelque chose de fondamental. La question des piscines, c'est vrai que c'est un peu compliqué même pour les musulmans qui sont ouverts comme nous. Pour moi qui ai grandi dans une famille conservatrice, c'est un peu compliqué. Tout le reste c'est simple, la prise en charge médicale, etc. Mais c'est vrai que dans notre manière d'être, notre manière de voir le monde, la question de la pudeur, la question du rapport au corps, c'est quelque chose d'important.

Ce que je dis c'est que si l'offre existante ne correspond pas à ma demande, je n'y vais pas. Je peux comprendre la musulmane qui ne veut pas se mettre en maillot de bain, à ce moment-là... Aller à la plage ce n'est pas vital, ce n'est pas respirer, manger ou boire. »

Question d'ADD :

Concernant la liberté de port du burkini.

Réponse du Cimy :

« Le Conseil d'Etat a suspendu l'arrêté anti-burkini du maire de Villeneuve-Loubet. Son ordonnance précise : "L'arrêté litigieux a ainsi porté une atteinte grave et manifestement illégale aux libertés fondamentales que sont la liberté d'aller et venir, la liberté de conscience et la liberté personnelle." La loi républicaine, qui n'a pas vocation à établir une police du vêtement, considère que le burkini ne peut être frappé d'une mesure d'interdiction.

Toutefois, d'un point de vue de la pratique sociale – les us et coutumes – cette tenue est négativement perçue. Aussi, s'abstenir de la porter relève du bon sens. »

Question non posée à l'association A.

Réponse de l'association B :

« Contre. La plage par définition au mois de juillet [rires] ! On n'y va pas pour s'habiller de haut en bas. Là, c'est du bon sens même. Mais la réaction d'en face est aussi ridicule d'une certaine manière. »

Ce qu'ADD veut :

Il faut strictement appliquer l'interdiction du port de signes religieux ostentatoires dans tous les lieux publics (théâtre, cinéma...) et les lieux affectés à un service public (administrations, universités, gares, musées, hôpitaux, bâtiments des collectivités territoriales...), excepté pour les représentants et représentantes des cultes.

Réponse du Cimy :

« Absolument pas ! Tout d'abord, une telle interdiction pourrait remettre en cause le caractère démocratique de notre société.

Ensuite, ce type de mesures fragiliserait davantage la cohésion sociale, une partie de la communauté nationale se sentant à la marge, vivant en paria.

Enfin, relevons tout de même qu'il y a une fixation toute française sur le voile dit islamique qui interpelle - une sorte d'exception française. Certains diraient même une obsession. En réaction, le risque d'un repli identitaire existe. Cette guéguerre picrocholine peut conduire à une cristallisation des positions et à une exacerbation des rancœurs.

Notre pays n'a aucun bénéfice à retirer de cette situation. »

Réponse de l'association A :

« Non. Je suis pour la liberté de port de tous signes religieux. Moi-même, je fais un effort pour m'habiller à l'occidental. »

Réponse de l'association B :

« C'est excessif, c'est même contre-productif. Théologiquement, le foulard n'est pas axial. Maintenant il faut bien comprendre que ce type de mesure va faire que l'on est dans une approche identitaire. Et que même les gens qui ont une ouverture d'esprit comme nous vont être obligés de se battre pour leur communauté. Il faut bien comprendre que c'est tout de même sensible ce genre de situation, ce genre de proposition.

Non, pour le coup, je répondrai de manière catégorique non. C'est évident. Et je ne comprends pas cette fixation.

Nous sommes dans une laïcité de liberté. Voir quelqu'un sortir en djellaba dans la rue, ce n'est même pas un signe religieux, c'est un habit culturel. On a l'impression que c'est seulement une question de visibilité, mais ces choses disent un certain nombre de réalités. Il faudrait essayer de comprendre quelles sont ces réalités. Le problème c'est que l'on a tendance simplement à dire "je ne veux pas vous voir".

Comme on dit, la nature a horreur du vide. Plus l'intérêt général ou le commun perd du terrain ou du sens, plus il va être comblé par les particularismes. On devrait mettre plus d'énergie à fabriquer ce qui est commun que d'organiser cette chasse collective aux uns et aux autres.

Sur le plan juridique aujourd'hui, rien ne peut appuyer cette proposition. La loi de 1905 est claire, toute la jurisprudence est très claire. »

Ce qu'ADD veut :

Les représentants des cultes ne doivent pas faire des prêches en contradiction avec les lois de la République. Tout manquement à cette règle doit être sanctionné comme la loi le prévoit.

Réponse du Cimy :

« Absolument ! »

Réponse de l'association A :

« D'accord. »

Réponse de l'association B :

« Cela est évident. No comment. »

thématique n° 4

Les symboles partagés de la République française :

- une langue : le français
- une devise nationale : « liberté, égalité, fraternité »
- un drapeau national : le drapeau tricolore
- un hymne national : *la Marseillaise*
- une constitution : celle de la V^e République

Ce qu'ADD veut :

Il convient d'enseigner à chaque élève et à chaque étranger demandant la naturalisation française la devise nationale, insistant sur la signification de celle-ci.

Réponse du Cimy :

« Absolument ! De manière générale, il s'agit de revivifier le sentiment national, encore trop souvent assimilé à une réaction de repli. La culture patriotique est plutôt timide en France. Elle se doit de se renforcer pour être partagée avec ceux qui accèdent à la citoyenneté. »

Réponse de l'association A :

« Oui. »

Réponse de l'association B :

« Oui, mais... J'ai eu la chance de faire l'armée, c'est là que j'ai appris *La Marseillaise*. Mais depuis qu'il n'y a plus le service militaire, c'est compliqué. Oui tous ces éléments sont des éléments constitutifs, mais ce qui me gêne dans ces questions, c'est qu'on met l'accent que sur une période qui démarre à la fin du XVIII^e siècle. Hors, la France c'est aussi autre chose que la devise républicaine, que le drapeau tricolore. Là, c'est vraiment très républicano-républicain.

On s'adresse à une population qui a un rapport sérieux avec la religion. Qu'on le veuille ou pas, la Révolution française s'est construite contre le catholicisme. Pour des croyants, quand on s'inscrit dans le temps long, la France ce n'est pas que la République. La présence musulmane met au centre la question de nos origines catholiques.

Vous avez à la fois le cadre républicain et d'autres considérations. Nous, on sent ces tensions-là. On est partie prenante de ces tensions. Il y a des dimensions culturelles, historiques,

il y a une mémoire longue en France. Ce qui est tout à fait normal. Et nous on respecte ça, au contraire. Nous disons qu'il faut en tenir compte.

On ne peut pas avoir juste une lecture juridique des choses. J'ai le droit donc je le fais. Eh bien non. Parfois j'ai le droit mais c'est maladroit de le faire. C'est contre-productif de le faire. Il faut avoir la sagesse de ne pas le faire justement même si c'est son droit. Cela s'appelle du savoir-vivre, je ne sais pas si vous mettez cela derrière le vivre ensemble mais en tout cas il y a une forme d'intelligence sociale qu'il faut avoir.

Au contraire la majorité des musulmans sont plutôt dans la République parce que ce qui les intéresse c'est "qu'est-ce que je gagne ?" Or dans le cadre républicain, quand on sort du temps long, on est dans un Etat de droit. On peut faire autant de mosquées que l'on souhaite, c'est ce que dit le droit aujourd'hui.

La majorité des musulmans n'a pas de problème avec la République. Car ils considèrent que c'est grâce à la République, grâce à la laïcité qu'ils peuvent exprimer ce qu'ils sont. Nous, on leur dit, on comprend mais sortez du nombrilisme. Il y a un moment, il y a autre chose, et c'est pour cela que je reviens sur le temps long. Parce que si ce n'était que la question du droit, de la République, on n'aurait même pas ce débat. Moi, je dirai "je suis citoyen français, je fais ce que je veux. Si vous n'êtes pas content, cela ne change rien. Le droit est de mon côté". L'élément que l'on rajoute, c'est d'accord il y a le droit, mais il y a aussi une réalité anthropologique, culturelle. Le langage du droit est asséchant. »

Ce qu'ADD veut :

Il convient de favoriser chez chaque citoyen, chaque élève, chaque étranger demandant la naturalisation française, le respect du drapeau tricolore en tant que symbole des valeurs de la République française.

Réponse du Cimy :

« Absolument. Le "désenchantement du monde" a entraîné un fort affaiblissement du rapport au sacré. Or, à bien des égards, ce phénomène nuit à la cohésion d'une communauté. Aussi, il y a nécessité vitale de proposer et de s'imposer de la transcendance. L'amour – plus que le respect – du drapeau relève de cette dimension. »

Réponse de l'association A :

« Oui. »

Réponse de l'association B :

« Oui. C'est évident. Il n'y a pas besoin d'épiloguer. »

Ce qu'ADD veut :

Il convient d'enseigner ou de rappeler à chaque citoyen, à chaque élève, à chaque étranger demandant la naturalisation française, que la République française impose le respect de chaque citoyen, en assurant l'égalité entre l'homme et la femme, et en garantissant la laïcité.

Réponse du Cimy :

« Absolument ! »

Réponse de l'association A :

« Non. Je suis mal à l'aise avec la laïcité. »

Réponse de l'association B :

« Oui. C'est évident. »

Ce qu'ADD veut :

Toute atteinte aux symboles de la République (devise, drapeau, hymne) doit être systématiquement et réellement punie par la loi.

Réponse du Cimy :

« Absolument ! »

Réponse de l'association A :

« Oui, mais je m'interroge sur la notion de liberté d'expression en cas de drapeau tricolore brûlé. »

Réponse de l'association B :

« Tout à fait. J'aime bien l'adverbe réellement. »

thématique n° 5
L'école et le civisme

Ce qu'ADD veut :

Renforcer le contrôle administratif de l'ensemble des écoles hors contrat, des associations consacrées à l'enseignement linguistique et culturel, afin de prévenir les dérives sectaires.

Réponse du Cimy :

« Un constat s'impose. Les Français de confession musulmane sont à l'image de la très grande majorité de leurs concitoyens. Ils souhaitent une école de qualité pour leurs enfants, sans considération aucune pour une quelconque dimension confessionnelle. Aussi, aucun engouement particulier n'a été observé pour l'enseignement confessionnel musulman. Ce qui dénote une maturité certaine des Français de confession musulmane et une intégration sociale réelle. Quant à l'enseignement religieux dans les mosquées, il est globalement satisfaisant et considère, désormais, l'intégration harmonieuse dans la société française comme un axe prioritaire. L'enracinement d'un islam français renforcera davantage cette approche. Enfin concernant les dérives sectaires, elles demeurent très marginales. Naturellement, elles doivent être dénoncées et combattues avec la plus grande vigueur. »

Question non posée à l'association A.

Réponse de l'association B :

« Totalement. Oui à un renforcement du contrôle. Au sujet des écoles hors contrat, il faut être très, très vigilant, nous sommes d'accord. Sur ces questions, on est extrêmement ferme. On ne joue pas avec l'avenir des enfants. »

VI – ANALYSE CRITIQUE DU RAPPORT DE L’INSTITUT MONTAIGNE, « UN ISLAM FRANÇAIS EST POSSIBLE »

1 - Présentation de l’institut Montaigne

a) Ce qui l’anime

A sa direction et parmi ses membres, nous trouvons des personnalités aux profils politiques et professionnels variés : avocats, assureurs, banquiers, chefs d'entreprise, politologues, hauts fonctionnaires, universitaires, personnes issues de la société civile et d’horizons très divers, d’envergure nationale ou internationale.

La majorité de ces membres partage une vision « mondialiste » et libérale, qui est tout à fait louable... ou non selon les convictions de chacun.

L’institut Montaigne est bel et bien un club de réflexion de « centre gauche/centre droite » ayant une approche singulière de la société peut-être éloignée du quotidien des citoyens français...

Le Président d'honneur et fondateur de l’institut est Claude Bébéar, son Président est Henri de Castries, tous les deux sont les anciens président d’Axa.

b) Ses objectifs

Il s’agit d’une association à but non lucratif, qui élabore depuis 2000 des propositions dans des domaines économiques et sociétaux s'adressant aux pouvoirs publics, aux acteurs économiques et politiques ainsi qu’aux citoyens français.

Les travaux sont le fruit d'une méthode d'analyse rigoureuse, critique et ouverte sur les comparaisons internationales.

Depuis sa création en 2000, le fonctionnement de l’institut Montaigne est assuré par des contributions exclusivement privées. Plus de 150 entreprises, de tailles et de secteurs d’activité différents, y concourent, Chacune d'elles représente moins de 2 % du budget total lequel s’élève à 4,1 millions d’euros.

c) Ses réalisations

A ce jour, et depuis 2000, environ 200 rapports ont été publiés par l'institut Montaigne.

Ses premiers rapports ont plaidé pour qu'émergent en France des établissements autonomes forts au sein de la mondialisation, ou encore pour faire de l'école primaire une priorité. En 2001, il propose qu'une réflexion de fond sur notre système social soit engagée.

Dès 2002, l'institut s'est engagé contre le cumul des mandats, pour la restructuration de nos prisons (2008) et la défense des libertés (2010-2012).

L'institut a encore publié, en 2011, un document intitulé « Banlieue de la République », fruit d'une enquête conduite à Clichy-sous-Bois et Montfermeil, en Seine-Saint-Denis.

L'institut s'est fortement mobilisé à l'occasion des deux dernières campagnes présidentielles avec le chiffrage des programmes des candidats à l'élection présidentielle.

L'institut Montaigne a été critiqué pour être très proche de Nicolas Sarkozy en 2012.

Pour les présidentielles de 2017, François Fillon s'est inspiré d'une partie des propositions de l'institut rassemblées dans un rapport intitulé « Un Islam français est possible ». A l'époque, Henri de Castries avait été pressenti comme son futur ministre de l'Economie.

Ce think tank a également joué un rôle important dans la campagne d'Emmanuel Macron, lequel a proposé à son directeur, M. Laurent Bigorgne, de devenir délégué général de son « mouvement » LREM. L'hébergement initial de ce parti avait été fait au domicile personnel du directeur de l'institut Montaigne.

2 - Présentation du rapport de l'institut Montaigne

« Un Islam Français est possible » = Septembre 2016 -Auteur = M.Hakim EL KAROUI

a) L'institut introduit ses travaux avec les propos suivants :

« Le fondamentalisme religieux se diffuse avec vigueur sur notre territoire pendant que s'exacerbent les polémiques autour de l'inscription des signes d'appartenance islamique dans l'espace public, suscitant crispations et angoisses. Ces peurs sont renforcées par une méconnaissance générale des musulmans de France, de leurs aspirations et de leurs pratiques religieuses.

Aujourd'hui, le discours sur l'Islam et l'image de l'Islam sont très largement fabriqués par les djihadistes, les salafistes et autres émetteurs de discours intégristes. Dans leur majorité, les musulmans de France ne participent pas de cet Islam-là. »

b) Afin de rédiger son rapport, l'institut Montaigne a mené une enquête en partenariat avec l'Ifop et à analyser le profil des musulmans de France selon leur degré de religiosité.

Les deux structures ont classé les musulmans de France selon 3 groupes différents :

- groupe 1 : **la majorité silencieuse (46 % des musulmans soit 1,8 million de personnes).**

Il s'agit d'un groupe intégré dans le système de valeurs de la France contemporaine. Ces individus ne renient pas leur religion. Ils sont favorables à la laïcité.

- groupe 2 : **les conservateurs (25 % soit 1,02 million)**

Groupe composite. Ces individus sont particulièrement fiers d'être musulmans, favorables à l'expression de la religion sur les lieux du travail, très pieux (la charia a une grande importance pour eux, sans passer pour autant devant les lois de la République). Ils ont adopté la norme halal. Ils rejettent très clairement le niqab et la polygamie et acceptent la laïcité.

- groupe 3 : **les autoritaires (28 % soit 1,1 million)**

Selon l'institut Montaigne, il s'agit du groupe le plus problématique. Leur système de valeurs est clairement opposé aux valeurs de la République. Majoritairement jeunes, peu qualifiés, sans emploi, ces individus vivent dans les quartiers populaires. Ils se définissent d'avantage par l'usage qu'ils font de l'Islam pour signifier leur révolte que par leur conservatisme. L'Islam est un moyen pour eux de s'affirmer en marge de la société française.

c) les convictions de l'institut

L'institut Montaigne est convaincu que construire « un Islam français est possible », ce dernier étant porteur d'une représentation du monde soluble dans les valeurs nationales.

Son organisation et son financement doivent devenir français. Ses liens avec l'Etat ainsi que les pays dits d'origine doivent se transformer sous peine de rendre insupportables les tensions sociales que chaque attentat approfondit.

L'institut Montaigne considère qu'il n'y a pas une réelle communauté musulmane, mais des communautés musulmanes.

Pour autant, une majorité des musulmans a des comportements communs les distinguant « du reste » de la communauté nationale. Par exemple, le caractère conservateur au plan relationnel entre les hommes et les femmes, l'obéissance au mari, la norme alimentaire halal, le port du voile, etc.

Pour mettre en place un Islam français, selon l'institut Montaigne, il faut notamment :

1 - S'appuyer sur les exemples de réussite des Français de culture et/ou de confession musulmane insérés avec succès dans la société française, ainsi que sur la majorité silencieuse, cela afin d'envoyer deux types de messages :

- l'un vers l'ensemble des citoyens pour rappeler que l'on peut être Français et musulman sans problème.

- l'autre aux jeunes tentés par le fondamentalisme religieux.

2 - Réussir la création de la Fondation de l'Islam de France et de l'Association musulmane pour un Islam de France. Deux institutions jugées majeures par l'institut.

Pour cela, l'institut formule huit propositions principales :

- a) Etendre le concordat à l'Islam en Alsace-Moselle afin d'assurer la formation des cadres religieux musulmans en France. L'Islam n'est pas intégré au régime concordataire alsacien et mosellan, par conséquent, le financement du culte musulman n'est pas aligné sur les quatre cultes reconnus (catholique, luthérien, calviniste et juif).

- b) Permettre le financement du culte par l'Association musulmane pour un islam français qui centralisera le produit d'une redevance sur la consommation halal.

- c) Mettre fin à la tutelle des états étrangers - acceptée par la France - avec l'organisation de nouveaux circuits financiers afin d'envisager : la construction des lieux de cultes, le salariat des imams, la formation théologique.

- d) Elire un grand imam de France afin de conduire le travail intellectuel et théologique destiné à poser les jalons d'un Islam français.

e) Créer un Institut français des aumôniers pour former culturellement et recruter des aumôniers.

f) Equiper juridiquement les collectivités locales pour favoriser l'émergence d'un Islam local intégré (afin de traiter les thèmes des baux emphytéotiques, carrés confessionnels, garanties d'emprunt, etc.). Bien qu'interdit par la loi, les carrés musulmans sont encouragés par les autorités publiques.

g) Enseigner l'arabe classique à l'école publique pour réduire l'attractivité des cours d'arabe dans les écoles coraniques et dans les mosquées.

h) Développer la connaissance sur l'Islam :

- connaître et prendre la mesure de la situation par des statistiques religieuses ;
- rédiger un ouvrage scolaire d'histoire commun avec l'Italie, l'Espagne le Maroc, l'Algérie et la Tunisie ;
- créer un Secrétariat aux affaires religieuses et à la laïcité, placé sous la tutelle du Premier ministre, et lui rattacher le Bureau central des cultes.

3 - Positionnement du groupe de travail VEF-ADD face à ces propositions

Le groupe a décidé de lire, d'abord chacun chez soi, ce document « Un Islam français est possible », et ensuite a mis ses réflexions en commun. C'est en partant de ce travail, à la fois personnel et collectif, dans une parfaite unité, que nous avons constitué un positionnement.

Même si l'éclairage de l'institut Montaigne est très intéressant, cela ne nous conduit pas pour autant à rejoindre totalement celui-ci dans ses conclusions.

Quand ce dernier, indique de façon affirmative et définitive, dans l'intitulé même de son rapport, qu'« un Islam français est possible », nous considérons que l'Islam, en France, est peut-être possible, à deux conditions essentielles :

- qu'il soit unique et s'intègre, sans aucune dérogation, dans l'ensemble des valeurs et règles de la République.

Etre unique, cela veut dire être admis par tous, par tous les Français, de confession musulmane ou non.

- que l'Islam politique ne trouve en aucune façon sa place en France.

Cela signifie qu'il n'y a pas d'interprétation à avoir, que les droits de tous doivent être identiques pour tous. Que les devoirs de tous doivent être identiques pour tous.

De tels objectifs supposent un courage nouveau, une objectivité nouvelle, un parler franc nouveau, des volontés multiples et nouvelles, des discussions, des adhésions, des validations, des décisions et des vérifications, assorties de réelles sanctions programmées en cas de refus délibéré d'application.

L'Islam en France est-il possible ?

Peut-être ? Si une définition précise en est donnée, et que chacun s'engage à la respecter.

Pourquoi l'Islam en France est-il possible ?

Au simple et naturel motif que l'Islam est, et doit rester, une religion, « comme les autres », ni plus, ni moins que les autres.

Au simple et naturel motif que les Français de confession musulmane ne sont pas moins Français que les autres.

Au simple et naturel motif que les lois de la République ne font pas d'entorse à la liberté de culte des citoyens, et que la devise nationale est indépendante de toute origine : Liberté, Egalité, Fraternité.

De quelle façon l'Islam en France est-il possible ?

En prenant conscience que ne rien faire nous conduit chaque jour un peu plus vers des tensions sociales et communautaires graves, voire vers une guerre civile généralisée pour les plus pessimistes.

En cessant les lâchetés, désormais plus explosives que confortables.

En associant la communauté française toute entière à une réflexion généralisée, sur un sujet qui la concerne dans sa globalité.

CONCLUSION

UN REVE DEMOCRATIQUE

« A un ami on doit tout dire » ...

A deux amis, plus encore...

Messieurs nos Présidents,

Après constat et étude, le groupe Vivre ensemble en France vous a livré son verdict : **ça ne peut plus durer comme ça.**

Libellé autrement, le citoyen en a marre, a fortiori maintenant qu'il s'est donné la peine de savoir, et qu'il se refuse, pour sa part, de se taire.

Il est peut-être encore temps de bouger, encore faut il y être décidé, et s'en donner les moyens.

La France est en guerre, elle se bat, mais, paradoxalement, pas sur son sol, sauf au travers d'initiatives réactives, très en aval de celles de ses ennemis.

Partout, La République recule, et plus elle recule, plus l'ennemi avance. L'Islam radical gagne chaque jour sur l'Islam modéré. Les minorités provocantes entament la passivité des craintives majorités silencieuses.

Ces affirmations ne sont pas celles de militants extrémistes, mais celles de simples citoyens objectifs, attachés à leur patrie comme à leurs racines qu'il nous appartient d'entretenir et de transmettre.

La charia n'est pas à géométrie variable, et elle est désormais ancrée dans le département des Yvelines, dans certaines maisons, dans nombre de quartiers.

Un Islam français est possible nous dit l'institut Montaigne... Charles Pasqua, Jean-Louis Debré, Jean-Pierre Chevènement, déjà, et même Nicolas Sarkozy, autant d'hommes que de méthodes, se sont tous « cassés le nez » dans leur volonté, quelque fois relatives, d'inscrire l'Islam en France dans un environnement prioritairement laïque.

Or que nous dit l'institut Montaigne ? Rien d'autre que de continuer, en employant une prétendue méthode nouvelle, avec les mêmes hommes, emplis des mêmes certitudes, et des mêmes intérêts propres...

Ils sont d'accords entre eux, et on peut les comprendre, mais il faut néanmoins cesser de faire autoritairement le bonheur d'une minorité ne le réclamant pas, au détriment d'une majorité à laquelle il est dû.

Arrêtons donc de construire sur pilotis alors que la tempête s'annonce. Ce ne sont pas telle ou telle application confidentielles qu'il faut changer, mais, là aussi, le logiciel tout entier, en interrogeant par référendum chacun des Français sur ses volontés.

« Si une communauté n'est pas acceptée, c'est parce qu'elle ne donne pas de bons produits, sinon elle est admise sans problème. Si elle se plaint de racisme à son égard, c'est parce qu'elle est porteuse de désordre. Quand elle ne fournit que du bien, tout le monde lui ouvre les bras. Mais il ne faut pas qu'elle vienne chez nous imposer ses mœurs. »

Charles de Gaulle

Messieurs nos Présidents, Chers Amis,

Il est plus que temps de relier les maillons d'une chaîne de représentation politique malade pour utiliser sa force rétablie vers des destinations prioritaires, voulues par une démocratie prouvée, et non seulement invoquée.

Ainsi, un maire ne peut être longtemps son propre supplicié, coincé entre les officielles directives préfectorales et les revendications citoyennes de tous bords, fondés ou non. Les maires devraient, dans l'unité de leurs problèmes communs, savoir se faire entendre, et respecter, localement, comme ils y parviennent, une fois par an, nationalement. Les maires se sauveront par eux-mêmes, s'ils savent aussi « parler vrai », auprès des citoyens comme entre eux.

Une hypothèse inverse interdirait, très rapidement désormais, l'existence même de bonnes volontés pour assumer une charge dont plus personne ne voudra.

Un exemple de réaction unitaire d'élus nous a été donné il y a une quelques semaines à Clichy, à l'occasion de prières de rues, et il nous semble qu'une jurisprudence pourrait être là enregistrée.

Si donc les maires de demain cessaient d'être largement piétinés par beaucoup, et que la chaîne démocratique ne soit pas ainsi coupée, permettez-nous de rêver... Ils pourraient, ces maires, s'appuyer sur leurs députés et sénateurs, lesquels pourraient ainsi remonter les volontés exprimées aux seins de nos belles Assemblées... Lesquelles pourraient à leur tour, avec efficacité, réellement fonctionner, dans l'esprit de leur représentativité, et avec l'assentiment de tous.

Un rappel ponctuel vers chacun, les articles 2 et 3 de notre constitution prévoient :

- le gouvernement du Peuple, par le Peuple, pour le Peuple;
- la Souveraineté nationale appartient au Peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du Peuple, ni aucun individu, ne peut s'en attribuer l'exercice.

Ce rappel n'est pas une digression par rapport au sujet de l'Islam.

Il s'inscrit dans la nécessaire prise de conscience du fait que les citoyens, et le premier de ceux qu'ils se choisissent entre eux, doivent ne pas laisser à une minorité le rôle que la constitution leur a confié.

Que les Maires sachent être, et prouver, ce que très majoritairement ils sont, des citoyens profondément honnêtes, dévoués à la cause publique, unis dans l'indépendance porteuse de leur fonction, et non enfermés dans des codes de partis ou d'institutions.

La seule vraie Famille politique qui vaille aujourd'hui, pour Vivre Ensemble en France, est celle des citoyens, tous les citoyens, unifiés par l'acceptation et le respect des règles saines de notre République, unique et indivisible.

Le rapport sénatorial N°483, du 29.03.2017, sous la signature de Messieurs Jean Marie BOCKEL et Luc CARVOUNAS, précise :

« La France est face à une situation sociétale grave, celle d'une radicalisation islamiste devant laquelle les acteurs publics sont démunis ».

Les rapporteurs poursuivent en disant : « **L'erreur des élus, comme de l'Etat, est d'avoir pensé que les courants fondamentaux étaient peu agressifs, au point d'avoir considéré qu'ils pouvaient participer au contrôle de certains quartiers.** »

Ignorance ? Aveuglement ? Lâcheté ?

Nous déléguons aux députés ainsi qu'aux sénateurs le pouvoir d'agir, ce qui les oblige, ce qui, plus que d'autres, Messieurs nos Présidents, Chers Amis, vous oblige .

Comprenez que nos exigences sont à la proportion de nos convictions sur la situation de l'intérêt de la France, pour part entre vos mains.

Nous ne pourrons plus dire, ni les uns, ni les autres, que nous ne savions pas...

Nous comptons sur vous, comme vous savez pouvoir compter sur nous, nos efforts cumulés, dans une union forte et cohérente, pouvant et devant contribuer à une perception nouvelle d'une représentation politique digne et efficace que LA FRANCE se doit d'avoir.